



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 23 janvier 2017

Etat de présence

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois du mois de janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cellieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Alain VERCHERAND.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERCHERAND Alain, *Maire de la Commune*, BESSON-FAYOLLE Corinne, DAMIZET Ludovic, BONJOUR Gérard, REY André, *Adjoints au maire*, Monsieur TARDIEU Marc, *conseiller délégué, MM.*, BOULAT Françoise, CUISNIER Brigitte, GRANOTTIER Jean-Yves, JOUVE Valérie, MARAS Louis, , *conseillers municipaux*.

Absents excusés : Mesdames CHARDON Christiane et GOY Nathalie, Messieurs SOUBEYRAND Daniel, PEREZ Francis.

Date de la convocation : 13 janvier 2017

Secrétaire de séance : M. DAMIZET Ludovic

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente de novembre 2016, qui est approuvée à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

1. Travaux d'accessibilité de la crèche : demande de DETR auprès de l'Etat

Monsieur le Maire fait part des devis sollicités pour la mise en accessibilité du bâtiment de la crèche de Salcigneux, dernier établissement recevant du public à ne pas encore être aux normes. Il s'agit de l'installation d'une rampe d'accès, du changement de la porte comprenant une ouverture plus large.

Par ailleurs, un ravalement des façades s'avère indispensable. En effet, le crépi est fortement détérioré et s'effrite. Enfin, à l'arrière de la cour, un mur est en mauvais état et doit être renforcé.

Il précise que dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, la Commune peut bénéficier d'une subvention maximum de 10 647 € correspondant à 35 % du montant prévisionnel des dépenses d'investissement, estimées à 30 419 € HT.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil de solliciter de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 35 % (maximum) des dépenses dans le cadre de la DETR 2017.

Approbation à l'unanimité.



2. Aménagement de la seconde partie de Mulet

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'envisager des travaux de renforcement du réseau électricité RD 106, Surmulet.

Le coût du projet s'établit ainsi :

Montant HT des travaux = 112 692 €
Participation communale = 22 024 €

Approbation à l'unanimité

3. Route de la Vallée : plus-value pour enrobés

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la route de la Vallée sont portés par Saint-Etienne Métropole, financeur. Cependant, Les Communes de Grand-Croix et de Cellieu se sont entendues pour remplacer le bicouche initialement prévu par un enrobé, plus résistant à l'usage, comme préconisé par le conseiller technique. En effet, le trafic journalier est important sur cette voie.

Il en ressort une plus-value de 9 000 € pour chaque commune.

Jean-Yves GRANOTTIER s'inquiète de la nécessité de ne pas ouvrir la route d'ici 4 ou 5 ans !
Le Maire termine en ajoutant que la Société Eurovia est détentrice du marché et qu'en conséquence, le prix n'est pas négociable.

4. Cheminement piétonnier du Bourg à la RD 37 : échange de terrain

Point annulé de l'ordre du jour en raison d'un manque d'éléments.

Il s'agit avant tout de valoriser le village, de permettre aux marcheurs une voie sécurisée et enfin, comme le souligne Jean-Yves GRANOTTIER, de créer une liaison avec l'école publique.

Le Maire ajoute un report possible de cette opération en 2018, en raison des délais d'enquête publique préalable.

5. Rapports annuels 2015, assainissement collectif et individuel

Gérard BONJOUR présente les deux rapports réalisés par Saint-Etienne Métropole. Il indique que 178 000 usagers sont raccordés. Le prix du mètre cube est de 1.92 € TTC. A compter de 2016, les prix seront lissés sur toutes les communes appartenant à Saint-Etienne Métropole.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **PREND** acte de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif, établis pour l'année 2015.



6. Budget 2017 : orientations budgétaires

L'exercice budgétaire 2016 laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 209 320 € et un résultat d'investissement de 45 588 €.

Pour 2017, en fonctionnement, peu de choses évoluent, hormis une baisse constante des dotations de l'Etat.

En investissement, les principaux travaux envisagés sont : achat de matériel de ménage, remplacement d'ordinateurs. En matière de travaux : le quai bus à l'école publique, fin des travaux de la salle Marcel Villard, travaux Salle de la Favière, changement des volets de la Cure, mise aux normes d'accessibilité de la crèche à Salcigneux, abri silo à sel du dépôt technique, cheminement piétonnier, aménagement parking du cimetière. Les montants présentés seront affinés pour le vote du budget.

Par ailleurs, le taux d'endettement de la Commune reste raisonnable, en dépit d'un nouvel emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne en 2017 pour un montant de 200 000 €.

7. Budget 2017 : engagement des dépenses avant le vote du budget

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif 2017, il est possible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante.

Il semble opportun de mettre en œuvre cette possibilité qui permettra d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2017 dans l'attente du vote du budget primitif.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Pour mémoire, les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent hors remboursement de la dette et opérations d'ordre étaient de :
742 438 € pour le budget principal.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, avant le vote du budget 2017, à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.



8. Répartition des frais de fonctionnement, halle des sports de Grand-Croix

Monsieur le Maire rappelle que, depuis plusieurs années, la Commune de Cellieu participe à une répartition amiable avec les Communes du Pays du Gier, pour la fréquentation de ses élèves à la halle des sports Emile Soulier de Grand-Croix, annexée au Collège Charles Exbrayat.

Pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, le montant des dépenses à prendre en compte s'élève à 17 627.13 €.

La répartition s'établit pour 60 % au prorata du nombre d'élèves, pour 40 % en fonction du centime corrigé.

34 enfants de Cellieu utilisent la halle des sports. Aussi, la participation communale est de 667.40 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la répartition des frais de fonctionnement de la Halle des Sports de Grand-Croix,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette dépense.

9. Encaissement des chèques, publicités bulletin municipal

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il y a lieu d'encaisser les participations financières réclamées auprès des annonceurs ayant accepté de mettre un encart publicitaire dans le bulletin municipal 2016 / 2017.

Il donne lecture de la répartition des différents encarts, à savoir :

- 4 encarts de 9 cm X 12 cm à 134 € = 536 €
- 28 encarts de 6 cm X 9 cm à 68 € = 1 904 €

Soit une recette totale de 2 440 €.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** d'encaisser la somme de 2 440 € relative au montant total des encarts publicitaires pour financer l'édition du bulletin municipal,
- **DIT** que la recette correspondante sera encaissée sur le compte 758 du budget principal 2017 de la commune.



10. Affaires diverses

- Avis des Domaines, cession de terrain et acquisition : ordre du jour annulé en raison de l'absence d'estimatif de la part du service des Domaines
- Sens de circulation dans le Bourg : une réunion avec les riverains a permis de réfléchir aux nouvelles modalités de mise en place d'un « sens unique, sauf riverains » dans le Bourg.
- Décision modificative, budget Commune : Gérard BONJOUR rappelle le rachat de deux prêts en raison de taux avantageux aujourd'hui auprès du Crédit Agricole. Un des deux prêts rachetés concerne le budget location de commerces (BLOC). Aussi, il convient de passer les écritures suivantes :
 - Titre au Bloc d'un montant de 129 687.25 € au compte 168748
 - Mandat sur le budget Commune de 129 687.25 € au compte 27638

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.